

**Réunion du Conseil Municipal du 11 février 2019**

**20h00**

**Convoqué le 6/02/2019**

Présents : MM. MORIN Christian, ESCOFFIER Marcel, CHINCHILLA Pedro, GONTIER Hervé, RAMBAUD Guy, GERBOUD Franck, GUEUNDJIAN Philippe, Mmes BOUVIER Danielle, TEZIER Evelyne, MM. FERLIN Damien, LAFOREST Jean-Daniel, HAINZELIN Pierre, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, PERROT Tiffany, VALLET Mauricette, GUIRIMAND Marie-Odile

Absents excusés : Mme BARRAQUAND Angélique (procuration à Hervé GONTIER), Mme BOREL Amandine (procuration à Tiffany PERROT), Mme VIGNON Isabelle (procuration à Pascal MILESI), Mme LEBON Ludivine (procuration à Danielle BOUVIER), Mme TABUTEAU Vincenzina (procuration à Guy RAMBAUD).

Absent : M. DUC MAUGE Michel

Monsieur Guy RAMBAUD a été élu secrétaire.

**Approbation du rajout demandé par Marie-Odile GUIRIMAND sur le compte rendu du 22 octobre 2018.**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**2- Participation classes transplantées école Pasteur :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour participer à hauteur de 11€ par nuit et par élève St Jeannais scolarisé à l'école élémentaire Louis Pasteur pour la classe de découverte qui se déroulera du 20 au 22 mai 2019 à Paris soit 47 enfants (à ce jour) x 11 x 2 nuits = 1 034€**

**3- Modification (complément) de la commission Urbanisme:**

Le Maire rappelle que par délibération n°52 du 11 juillet 2016, le conseil municipal a délibéré sur la modification des commissions municipales, dont celle d'urbanisme. Dans le cadre de la mise en place de la révision du PLU, le Maire propose de compléter la commission urbanisme.

**Approbation de conseil municipal à l'unanimité de la modification de la composition de la commission urbanisme comme suit : Monsieur MORIN Christian, Maire (Président de droit), M. Damien FERLIN, Mmes Danielle BOUVIER, Mauricette VALLET, Marie-Odile GUIRIMAND, MM. Franck GERBOUD, Guy RAMBAUD, Marcel ESCOFFIER, Pierre HAINZELIN.**

**4- Modification statuts de la CCRV :**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Commune Royans Vercors (CCRV). Cette modification intervient dans le cadre de l'harmonisation des compétences facultatives suite à la fusion des communautés de communes du Pays du Royans et du Vercors. A la faveur de cette procédure, les statuts ont été actualisés pour donner le nouveau cadre d'intervention de la CCRV.

La convention avec le refuge des Bérauds concerne uniquement le Royans.

Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur la modification de ses statuts.

**Approbation à l'unanimité du conseil municipal des statuts modifiés de la Communauté de Communes Royans Vercors**

**5- Cession gratuite parcelle de terrain à la commune par les consorts FERRIER/PLACE :**

Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du bornage de terrain acquis par Monsieur PLACE et Madame FERRIER (parcelle AK 157), il est apparu qu'une partie de la voirie publique empiète sur ce terrain (sur environ 28 m²).

Il convient de régulariser la limite de propriété, sachant que la voirie ne peut être déplacée vue son étroitesse et la disposition du stop assurant la sécurité du passage.

Monsieur PLACE et Madame FERRIER proposent la cession gratuite à la commune de cet espace d'environ 28 m<sup>2</sup>, en contrepartie, le Maire propose de les exonérer des travaux de raccordement à l'assainissement s'élevant à 2 061.25€ TTC.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :**

- **accepter la cession gratuite d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur PLACE et Madame FERRIER d'une surface d'environ 28 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AK 157.**
- **exonérer en contrepartie Monsieur PLACE et Madame FERRIER des travaux de raccordement à l'assainissement et à l'eau (soit un montant de 2061.25€ TTC)**

Précise que la commune prendra en charge les frais de géomètres et que l'acte notarié correspondant sera signé auprès de la SCP DIEVAL et toutes pièces relatives à cette décision.

**6- Prolongation convention aéromodélisme :**

Le Maire rappelle que par délibération n°32 du 9 mai 2017, une convention a été signée avec l'association « Aéro Modèle Club du Royans » pour mise à disposition du terrain communal situé quartier des Chaux, cadastré AH 376 d'une superficie de 29820 m<sup>2</sup> pour la pratique de son activité d'aéromodélisme. Cette mise à disposition a été prolongée d'un an par délibération n°21 du 29 mars 2018.

Le Maire propose de la prolonger à nouveau pour une durée de 1 an soit jusqu'au 9 mai 2020.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour prolonger pour une durée de un an (soit jusqu'au 9 mai 2020), et dans les mêmes termes, la convention de mise à disposition du terrain communal désigné ci-dessus pour la pratique de l'activité d'aéromodélisme.**

**7- Création postes saisonniers camping municipal :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer pour la saison 2019 :**

- **un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019,**
- **un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019,**
- **un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.**

Après vérification par Evelyne TEZIER des fiches de postes existents.

**8- Signature de la convention portant gestion de l'ENS Combe Laval :**

Le Maire rappelle que par convention en date du 10 septembre 2018, le conseil municipal a délibéré favorablement sur le projet de convention portant sur la gestion de l'Espace Naturel Sensible local de la commune de Saint-Jean-en-Royans. Il présente la version définitive de cette convention et invite le conseil municipal à délibérer.

Validation par voix 18 pour et 4 contre (Mme VIGNON, MM. MILESI il regrette la non concertation avec les propriétaires, GERBOUB et GONTIER) de la convention portant sur la gestion de l'Espace Naturel Sensible local de la commune de Saint-Jean-en-Royans.

**9 - Maison de santé : approbation du programme, plan de financement, demandes de subventions :**

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Jean-en-Royans, dans sa volonté de répondre aux besoins de santé de ses habitants et d'anticiper le risque de désertification médicale, est engagée aux côtés des professionnels de santé pour proposer une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). La commune est étroitement associée au pôle de santé et travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé qui souhaitent intégrer la Maison de Santé afin que le bâtiment réponde à leurs besoins et ceux des utilisateurs. Le programme a été établi en partenariat avec le CAUE.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour adopter le programme de l'opération son enveloppe financière prévisionnelle et l'autoriser à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, de la Région, du Département, et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide financière.

- Le conseil municipal à l'unanimité pour :**  
 - approuve le programme de l'opération  
 - approuve le plan de financement prévisionnel :

**Dépenses HT :**

Mandat DAH	89 800€
Maîtrise d'œuvre	279 525€
Acquisition foncière	292 500€
Travaux :	1 772 968€
VRD-aménagements extérieurs :	150 000€
Options :	75 900€
Etudes et imprévus :	<u>199 000€</u>
<b>Total opération :</b>	<b>2 859 693€</b>

**Recettes :**

DETR :	125 000€
DSIL :	500 000€
Région :	200 000€
Département :	450 000€
FNADT :	100 000€
Sous total subventions :	1 375 000€
Recettes estimées sur 5 ans :	751 064€
Fonds propres :	233 629€
Emprunt :	<u>500 000€</u>
<b>Total opération :</b>	<b>2 859 693€</b>

- Autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, de la Région, du Département et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide financière

**10- Réaménagement mairie approbation du programme, plan de financement, demandes de subventions:**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 octobre 2018, le conseil municipal a délibéré pour approuver le projet de réaménagement de la mairie et demander les subventions correspondantes au vu de l'APS Avant-Projet Sommaire). La demande de DETR s'appuie sur l'APD (Avant-Projet Détaillé) qui confirme les montants de l'APS.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- approuve le programme de l'opération et confirme le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux :	98 750,00 € HT
Options :	10 000,00€ HT
Imprévus (5%) :	5 437,00€ HT
Etudes, honoraires,... :	<u>15 000,00 € HT</u>
<b>Total de l'opération</b>	<b>129 187,00 € HT</b>

**Financement :**

- Etat (DETR) 25% :	32 296,00€ HT
- Département 20%:	25 837,00 € HT
- Région (Bourg Centre):	<u>37 000,00 €HT</u>
	95 133,00€ HT
Fonds propres :	34 054,00€ HT

**Total :** 129 187,00 € HT

**Informations :**

**11- Présentation programme aménagement Place Maurice FAURE :**

Présentation par Damien FERLIN : 11 logements locatifs vont se terminer et en concertation avec les habitants un projet d'aménagement de la place a été choisi les travaux se feront n même temps que ceux du séparatif d'assainissement.

**12- Rendu étude « schéma directeur eau » :**

Il est possible de manquer d'eau en période de sécheresse l'été, le schéma directeur propose des solutions à court, moyen et long terme car le montant des travaux est très important.

Une réflexion est à faire avant le transfert de compétence à la CCRV sachant que le prix de l'eau doit être identique sur toute la communauté de communes et que les budgets doivent s'équilibrer avec à Saint Jean un budget pour l'eau et un pour l'assainissement. Dans les autres communes le budget de l'eau fait partie du budget général. Actuellement à St Jean le prix de l'eau est le plus bas par contre l'assainissement est le plus haut.

**13- Projet travaux mise en séparatif :**

Début des travaux en septembre pour continuer la mise en séparatif eaux pluviales/eaux usées sur la rue Constant Abisset, ainsi que sur les ruelles perpendiculaires à la rue Jean Jaurès et pour l'aménagement de la place Maurice Faure.

**14- Rapport « schéma directeur réseau chaleur » :**

Jean-Daniel LAFOREST explique les grandes lignes du problème du réseau chaleur.

Le rapport met en évidence des difficultés techniques, économiques et financières si ce ne sont des impossibilités à conserver l'actuel périmètre de desserte et son mode juridique d'exploitation. Deux options se dégagent, celle d'un arrêt de la desserte au 30 juin 2020 terme de la concession, celle d'un nouveau périmètre resserré avec de nécessaires dé raccordements et une nouvelle chaufferie. Au contexte d'un périmètre resserré, le montage juridique et financier de l'opération engagerait , plus que aujourd'hui, la commune

**15- Questions diverses :**

- le Maire informe sur les 4 dates du Grand Débat : le 22/02 à Saint Jean 23/02 la Chapelle en Vercors le 08/03 à Saint-Thomas et 09/03 à Saint Jean

- prochain CM pour le vote du budget le 25 mars

Séance levée à 22h15